



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DU-NORD

TENUE LE 1^{ER} FÉVRIER 2021 À 19 H

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1^{er} février 2021 à compter de 19 h par voie de visioconférence et de conférence téléphonique, sous la présidence de M. le maire, Laurent Thibeault.

Sont présents :

Mmes Annie Girard
Suzan Lecours

MM. Michel Blackburn
Vallier Girard
Claude Riverin
Frédéric Villeneuve
tous conseillers formant quorum

Est également présente :

Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière. Mme Girard exerce la fonction de secrétaire du conseil municipal.

En raison des conditions d'urgence sanitaires en lien avec la pandémie qui sévit présentement au pays, la présente séance publique est tenue sans la présence des citoyens. Toutefois, elle est enregistrée et webdiffusée le lendemain sur le compte Facebook de la Municipalité.

ORDRE DU JOUR – ADOPTION RÉSOLUTION 2021-21

Il est proposé par Mme Suzan Lecours
Appuyé par M. Frédéric Villeneuve
Et résolu à l'unanimité

Que soit adopté l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord constitué des sujets suivants et demeurant ouvert :

1. OUVERTURE

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021
- 1.3 DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS EN JANVIER 2021
- 1.4 DÉPÔT DE LA LISTE DES REVENUS REÇUS EN JANVIER 2021
- 1.5 CORRESPONDANCE
- 1.6 RAPPORT DES COMITÉS

2. ADMINISTRATION

- 2.1 FERME DE L'ANSE-AU-FOIN - ENTRETIEN D'HIVER DE CERTAINS CHEMINS –
3^E VERSEMENT – **AUTORISATION DE PAIEMENT**
- 2.2 FIRME CAIN LAMARRE – HONORAIRES – **AUTORISATION DE PAIEMENT**
- 2.3 WSP – HONORAIRES – **AUTORISATION DE PAIEMENT**
- 2.4 MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY – FACTURATION DE SERVICES –
AUTORISATION DE PAIEMENT
- 2.5 LES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2021 –
PROCLAMATION
- 2.6 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE – REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS –
AUTORISATION DE PAIEMENT
- 2.7 DIVERSITÉ 02 – JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE –
DEMANDE D'APPUI
- 2.8 LISTE DES IMMEUBLES – VENTE POUR DÉFAUT DE NON-PAIEMENT DES TAXES –
AUTORISATION
- 2.9 CORPORATION NAUTIQUE DU QUAI DE SAINTE-ROSE-DU-NORD – RETRAIT DES ASSURANCES DE
LA MUNICIPALITÉ – **ADOPTION**

3. URBANISME

- 3.1 RAPPORT DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT – **DÉPÔT**

4. RÈGLEMENTS

- 4.1 **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION** CONCERNANT LES PROJETS DE RÈGLEMENTS 303-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 248-2015 SUR LE PLAN D'URBANISME, RELATIVEMENT À L'IMPLANTATION D'UN NOUVEAU PUIS NO. 3 AINSI QUE 304-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 249-2015 SUR LE ZONAGE EN CONCORDANCE AVEC LE PROJET DE RÈGLEMENT 303-2020.
- 4.2 RÈGLEMENT 303-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 248-2015 SUR LE PLAN D'URBANISME, RELATIVEMENT À L'IMPLANTATION D'UN NOUVEAU PUIS NO. 3 –
ADOPTION
- 4.3 SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 304-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 249-2015 SUR LE ZONAGE EN CONCORDANCE AVEC LE PROJET DE RÈGLEMENT 303-2020 –
ADOPTION

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE ADOPTÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 11 JANVIER 2021 – ADOPTION RÉSOLUTION 2021-22

ATTENDU QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 du conseil de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord a été expédié à chacun des membres dudit conseil dans les délais prévus au 2^e alinéa de l'article 148 du *Code municipal du Québec* ;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Annie Girard
Appuyé par M. Claude Riverin
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord accepte tel que présenté le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 janvier 2021.

ADOPTÉ

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS EN JANVIER 2021

Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des comptes payés en janvier 2021, totalisant 309 734,05 \$. La présente liste est disponible sur le site Internet de la Municipalité à l'onglet publication.

DÉPÔT DE LA LISTE DES REVENUS REÇUS EN JANVIER 2021

Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des revenus reçus en janvier 2021, totalisant 76 197,99 \$. La présente liste est disponible sur le site Internet de la Municipalité à l'onglet publication.

CORRESPONDANCE

Saison de pêche blanche 2020-2021

À la suite de deux correspondances distinctes, l'Association de la pêche blanche de Sainte-Rose-du-Nord demande au conseil municipal l'autorisation de permettre l'accès aux cabanes sur le site actuel d'entreposage et de pouvoir y passer la nuit.

(Les 22 et 26 janvier 2021)

M. le maire, Laurent Thibeault, demande si un conseiller accepte de proposer une résolution qui permettrait de répondre favorablement à la demande de l'Association de la pêche blanche de Sainte-Rose-du-Nord de permettre à ses membres de pouvoir passer la nuit dans les cabanes à pêche sur le site actuel d'entreposage.

Étant donné qu'aucun membre du Conseil ne souhaite être proposeur, la présente proposition est abandonnée.

RAPPORT DES COMITÉS

Comité de la voirie

Le conseiller, M. Michel Blackburn, informe les membres du Conseil des travaux entamés concernant la classification des rues et chemins de la municipalité en lien avec le Plan d'intervention en infrastructures routières locales du ministère des Transports du Québec (P.I.I.R.L.). Quatre chemins et rues font l'objet d'une attention particulière, soient : les chemins du Grand-Lac et du Tableau, ainsi que les rues de la Descente-des-Femmes et de la Montagne. Le Chemin du Cap-à-l'Est fera l'objet d'une première demande de classification au cours des prochains mois.

**FERME DE L'ANSE-AU-FOIN - ENTRETIEN D'HIVER DE CERTAINS CHEMINS – 3^E VERSEMENT –
AUTORISATION DE PAIEMENT –
RÉSOLUTION 2021-23**

ATTENDU la nécessité de procéder au paiement du 3^e versement du contrat 2018-2020 en lien avec l'entretien d'hiver de certains chemins de la municipalité par la Ferme de l'Anse-au-foin ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Blackburn
Appuyé par Mme Suzan Lecours
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord procède au paiement du 3^e versement du contrat en lien avec l'entretien d'hiver de certains chemins de la municipalité par la Ferme de l'Anse-au-foin, et ce, au montant de 10 592,06 \$.

ADOPTÉ

**FIRME CAÏN LAMARRE – HONORAIRES –
AUTORISATION DE PAIEMENT
RÉSOLUTION 2021-24**

ATTENDU la nécessité pour la Municipalité d'être accompagné dans l'exécution de certains dossiers par une ressource externe spécialisée en droit municipal ou autres ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Claude Riverin
Appuyé par Mme Annie Girard
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord procède au paiement des honoraires de la société d'avocats Caïn Lamarre au montant de 12 147,40 \$.

ADOPTÉ

**WSP – HONORAIRES –
AUTORISATION DE PAIEMENT
RÉSOLUTION 2021-25**

ATTENDU l'engagement de la société WSP en lien avec le projet des eaux usées ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Claude Riverin
Appuyé par Mme Annie Girard
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord procède au paiement de la facture intérimaire de la société WSP au montant de 13 636,04 \$.

ADOPTÉ

**MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY – FACTURATION DE SERVICES –
AUTORISATION DE PAIEMENT
RÉSOLUTION 2021-26**

ATTENDU les différentes ententes de services entre la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord et la MRC du Fjord-du-Saguenay ;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder au paiement de la facturation en lien avec la téléphonie et la gestion des matières résiduelles ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Blackburn
Appuyé par Mme Suzan Lecours
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord procède au paiement de la facturation des quotes-parts à la MRC du Fjord-du-Saguenay pour les services de téléphonie et de la gestion des matières résiduelles, et ce, au montant de 5 495,68 \$.

ADOPTÉ

**LES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2021 –
PROCLAMATION
RÉSOLUTION 2021-27**

ATTENDU QUE les décideurs et élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean ont placé depuis 1996 la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

ATTENDU QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay–Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

ATTENDU QUE les jeunes du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont depuis quelques années les plus persévérants au Québec, et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 10,4 % de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires en 2017-2018 (14 % pour les garçons et 7,3 % pour les filles) ;

ATTENDU QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus

Un décrocheur :

- gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active ;
- vit sept ans de moins qu'un diplômé ;
- à deux fois plus de chances de recourir au chômage ;
- court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale ;
- court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression ;

ATTENDU QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- la participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang) ;
- les taxes et impôts perçus en moins ;
- les coûts en matière de santé et de sécurité publique ;

ATTENDU QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur ;

ATTENDU QUE le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser quelque 25 millions de dollars annuellement en coûts sociaux ;

ATTENDU QUE plusieurs élèves accusent un retard scolaire depuis le printemps 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, retard qui risque d'entraîner une augmentation du taux de décrochage scolaire à un moment où notre tissu social et notre économie sont aussi fragilisés par la pandémie ;

ATTENDU QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce,

dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement ;

ATTENDU QUE le CRÉPAS organise, du 15 au 19 février 2021, de concert avec le Réseau québécois pour la réussite éducative, la 14^e édition des Journées de la persévérance scolaire au Saguenay-Lac-Saint-Jean sous le thème «Nos gestes, un plus pour leur réussite!», dans l'esprit de prendre « Un moment. Pour eux » que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire ;

ATTENDU QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ponctué de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Suzan Lecours
Appuyé par M. Claude Riverin
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord déclare les 15, 16, 17, 18 et 19 février 2021 comme étant les Journées de la persévérance scolaire ;

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord appuie le Conseil régional « CRÉPAS » et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire du Saguenay-Lac-Saint-Jean une région qui valorise l'éducation comme véritable levier de développement de ses communautés ;

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord encourage et génère des gestes d'encouragement, de reconnaissance et de valorisation des jeunes, de manière à leur insuffler un sentiment de fierté au regard de leur parcours et à contribuer à les motiver. À leur donner un élan pour terminer cette année hors de l'ordinaire ;

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord fasse parvenir copie de cette résolution au CRÉPAS, à l'attention de madame Anne-Lise Minier, coordonnatrice des communications.

ADOPTÉ

**FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE – REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS –
AUTORISATION DE PAIEMENT
RÉSOLUTION 2021-28**

ATTENDU les règlements d'emprunts 139-1999 et 176-2006 concernant la réfection de la conduite d'amenée d'eau sur la rue du Quai en 1999 ainsi que l'achat d'un camion déneigeur de marque Volvo lors de l'année 2007 ;

ATTENDU la nécessité de procéder au remboursement annuel du prêt à la Banque Nationale ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Blackburn
Appuyé par Mme Suzan Lecours
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord procède au paiement du remboursement du prêt à la Banque Nationale au montant de 24 938,75 \$.

ADOPTÉ

**DIVERSITÉ 02 – JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L’HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE –
DEMANDE D’APPUI
RÉSOLUTION 2021-29**

ATTENDU QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu’aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l’orientation sexuelle, de l’identité de genre ou de l’expression de genre ;

ATTENDU QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBT+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

ATTENDU QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l’homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

ATTENDU QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l’homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu’elle résulte d’une initiative québécoise portée par Diversité 02 ;

ATTENDU QU’il y a lieu d’appuyer les efforts de Diversité 02 dans la tenue de cette journée ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Claude Riverin

Appuyé par M. Michel Blackburn

Et résolu à l’unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord proclame le 17 mai 2021 JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L’HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et souligne cette journée en hissant le drapeau arc-en-ciel devant l’hôtel de ville.

ADOPTÉ

**LISTE DES IMMEUBLES – VENTE POUR DÉFAUT DE NON-PAIEMENT DES TAXES –
AUTORISATION
RÉSOLUTION 2021-30**

ATTENDU QUE les municipalités ont l’obligation légale de percevoir les taxes ;

ATTENDU QU’en vertu des articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec* une municipalité peut mettre en vente un immeuble pour défaut de paiement de taxes ;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Annie Girard

Appuyé par M. Michel Blackburn

Et résolu à l’unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à débiter le processus de vente pour taxes.

ADOPTÉ

**CORPORATION NAUTIQUE DU QUAI DE SAINTE-ROSE-DU-NORD – RETRAIT DES ASSURANCES DE
LA MUNICIPALITÉ –
ADOPTION
RÉSOLUTION 2021-31**

ATTENDU QUE la Corporation nautique du quai de Sainte-Rose-du-Nord apparaissait comme assuré additionnel sur la police d’assurances de la Municipalité ;

ATTENDU QUE la Corporation nautique du quai de Sainte-Rose-du-Nord a été dissoute au 31 décembre 2020 ;

ATTENDU la nécessité de modifier le contrat d'assurances de la Municipalité ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Claude Riverin
Appuyé par M. Frédéric Villeneuve
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord entreprenne les démarches nécessaires afin d'annuler la Corporation nautique du quai de Sainte-Rose-du-Nord comme assuré additionnel sur la police d'assurances de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord.

ADOPTÉ

RAPPORT DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DÉPÔT

Le rapport de l'inspectrice en bâtiment et en environnement pour le mois de janvier 2021 est déposé au Conseil. Trois permis ont été émis.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION CONCERNANT LES PROJETS DE RÈGLEMENTS 303-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 248-2015 SUR LE PLAN D'URBANISME, RELATIVEMENT À L'IMPLANTATION D'UN NOUVEAU PUIS NO. 3 AINSI QUE 304-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 249-2015 SUR LE ZONAGE EN CONCORDANCE AVEC LE PROJET DE RÈGLEMENT 303-2020.

Le maire de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord, M. Laurent Thibeault, explique l'objet desdits projets de règlement. Puisqu'aucune question des citoyens n'a été reçue par la Municipalité à la suite de la publication d'un avis public, le Maire met fin à l'assemblée publique de consultation.

RÈGLEMENT 303-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 248-2015 SUR LE PLAN D'URBANISME RELATIVEMENT À L'IMPLANTATION D'UN NOUVEAU PUIS NO. 3 – ADOPTION RÉSOLUTION 2021-32

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord est régie par le *Code municipal* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) ;

ATTENDU QUE le Plan d'urbanisme de Sainte-Rose-du-Nord est entré en vigueur le 12 octobre 2016 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Rose-du-Nord a le pouvoir, en vertu des articles 109 à 110.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. chap..A-19.1), de modifier son plan d'urbanisme ;

ATTENDU QUE la construction et la mise en opération du nouveau puits de captage P-3 nécessite son identification au plan d'urbanisme afin d'en assurer la protection en vertu des articles afférents à la réglementation d'urbanisme en vigueur sur le territoire municipal ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord tenue le 11 janvier 2021 ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Blackburn
Appuyé par Mme Suzan Lecours
Et résolu à l'unanimité

QUE le règlement portant le numéro 303-2020 modifiant le règlement 248-2015 sur le plan d'urbanisme relativement à l'implantation d'un nouveau puits no. 3 soit adopté.

ADOPTÉ

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 304-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 249-2015 SUR LE ZONAGE EN CONCORDANCE AVEC LE PROJET DE RÈGLEMENT 303-2020 –

ADOPTION

RÉSOLUTION 2021-33

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord est régie par le *Code municipal* et le *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 249-2015 de Sainte-Rose-du-Nord est entré en vigueur le 12 octobre 2016 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Rose-du-Nord a le pouvoir, en vertu des articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. » chap..A-19.1), d'amender son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme fait l'objet d'une modification par le biais du règlement numéro 303-2020 afin d'identifier le nouveau puits de captage P-3 pour en assurer la protection en vertu des articles afférents à la réglementation d'urbanisme en vigueur sur le territoire ;

ATTENDU QUE la zone R69 compte un chenil depuis plusieurs années en complément à un établissement récréotouristique tandis que la zone AF45 qui est voisine de la zone R69 n'a jamais accueilli de chenil à l'intérieur de ses limites ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage prévoit des dispositions particulières pour les chenils afin d'assurer l'harmonie entre les usages dans les secteurs où ils peuvent être implantés ;

ATTENDU la volonté des membres du Conseil de renforcer les normes visant l'harmonie entre un usage de chenils et les terrains avoisinants (zone tampon) ;

ATTENDU QU'une disposition a été ajoutée au second projet afin d'exiger qu'au pourtour de l'enclos ou des limites du terrain où se localise le chenil, un écran tampon naturel soit aménagé ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Villeneuve

Appuyé par M. Michel Blackburn

Et résolu à l'unanimité

Que le projet de règlement portant le numéro 304-2020 modifiant le règlement 249-2015 sur le zonage en concordance avec le projet de règlement 303-2020 soit adopté.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

SÉANCE –

LEVÉE

RESOLUTION 2021-34

Il est proposé par M. Michel Blackburn

Et résolu à l'unanimité

QUE la présente séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord soit levée.

ADOPTÉ

La séance est levée à 20 h 02.